

L'AMI DU LITTORAL



Bulletin de l'association

LES AMIS DU LITTORAL NORD BASSIN ARCACHON

Mars 2005

Numéro 46

Siège social : 19 avenue de la Libération Tél : 05 56 60 08 27

Adresse postale : B.P 51 33740 ARES

Notre site : <http://www.littoralnordbassinarcachon.com>

Le mot de la présidente.

L'année 2005 à peine entamée, de nouvelles préoccupations sont venues nous assaillir.

Au cours des travaux de curage de la digue du Port Ostréicole d'Andernos, fin 2004, des vases et sables imprégnés d'eau salée, ont été déposés dans les bassins de décantation de la commune, afin de s'y égoutter, durant trois semaines, puis repris et transférés sur un terrain forestier privé, proche de la voie rapide, à Arès. Ce transfert a été effectué dans « l'urgence », sans prévenir la municipalité d'Arès, pour permettre le dépôt de vases issues de la halte nautique d'Andernos, dangereusement envasée, lieu de pompage de la drague du SIBA dès le début de janvier.

Les vases et sables du milieu maritime, salins, sont dommageables pour la zone de dépôt ; raison pour laquelle la « Décharge d'Audenge » les a refusés.

Procéder à ce genre de déversement nous paraît inacceptable et assimilable à la création d'une décharge sauvage. En outre, les taux de TBT dans les sables et vases répandus sont peut-être faibles mais inconnus !

Indignés, et ne pouvant faire l'impasse sur ces agissements, nous avons adressé un courrier à M. le Sous-Préfet de Gironde, lequel a saisi de notre requête les services

concernés afin de procéder à un examen approfondi de nos remarques.

Le SMVM vient enfin de voir le jour !

Certains projets qui avaient disparu sont revenus, un pôle nouveau sur l'Atlantique, pour la commune de La Teste ; ou le projet d'un nouveau Port sur la partie maritime, au Betey, à Andernos, rejeté antérieurement... Un recours gracieux a été introduit auprès du Premier Ministre par une association du Pyla, à l'encontre du Décret du 23 décembre 2004 portant approbation du SMVM, reconnaissant l'exception d'un pôle nouveau sur la commune de La Teste. D'autres recours gracieux ont suivi, introduits par des associations redoutant les mêmes exceptions pour d'autres secteurs du littoral, qui peuvent accueillir une urbanisation limitée, voie ouverte à de nouveaux projets immobiliers.

Au nom des « Amis du Littoral Nord-Bassin » nous avons adressé un courrier au Premier Ministre, dont vous trouverez le libellé et sa réponse en page 2.

Le Centre de traitement de déchets du Sytomog, appelé à création sur la commune du Teich est abandonné, ayant suscité l'opposition de deux élus. Sans terrain d'accueil, nous sommes revenus à la case départ et nous le déplorons. Feu le Sytomog n'a pas échappé à l'incinération...

Si vous souhaitez vous exprimer, notre rubrique « Courrier des Amis du Littoral » vous est ouverte, Ecrivez-nous !

*Amicalement
Françoise Weeber*

Condensé du courrier adressé à Monsieur le Premier Ministre le 8 mars 2005.

L'association « Les Amis du Littoral Nord-Bassin Arcachon », dont j'ai l'honneur d'assurer la présidence, se déclare solidaire des diverses associations regroupées par la CEBA, qui ont introduit un recours gracieux à l'endroit du décret portant approbation du Schéma de Mise en Valeur de la Mer du Bassin d'Arcachon, paru au Journal officiel du 6 décembre 2004.

Ce recours est fondé sur les considérations suivantes ;

Le SMVM définit les enjeux forts de protection du patrimoine de la manière qui suit.

- **Le Bassin d'Arcachon est recensé, au plan national, au titre de l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique, floristique (ZNIEFF). Le site est décrit dans son ensemble.**
- **Considérant les orientations du schéma directeur en matière d'urbanisation qu'il s'agisse de : l'exception d'un pôle nouveau sur la commune de La Teste. Cependant il est admis que certains secteurs proches du littoral pourront accueillir une urbanisation limitée, qui devra s'adapter à la configuration des lieux.**

Aucune instance ou collectivité locale n'a souhaité que le SMVM reprenne une disposition **ancienne et obsolète** figurant dans le SDAU révisé en 1994. D'autre part, la notion d'exception nous paraît très fâcheuse et de manière à ramener l'ensemble du document à un vœu pieux, sans autres effets que de générer des myriades de procès.

- A propos du site des Quinconces-Saint-Brice, à Andernos : **reconnu comme site naturel protégé au sens de l'article L 146-6 du Code de l'Urbanisme (Loi littoral) et identifié à ce titre par le Schéma Directeur du Bassin d'Arcachon.**

De façon contradictoire le SMVM définit une partie de ce site (site du Coulin B 122.6367-6363) comme secteur potentiel pour des bassins de décantation à terre, ce faisant le SMVM va à l'encontre de la Loi littoral.

- **Projet d'extension vers l'Est du Port du Bety à Andernos. Pour un rééquilibrage des activités et des infrastructures liées à la plaisance. Ce port serait réalisé en**

gagnant sur la mer, ce qui implique des contraintes d'intégration en fonction des caractéristiques du lieu.

Les atteintes portées à l'environnement par ce projet dont l'objectif est d'améliorer le service rendu aux usagers, sont à nos yeux disproportionnées au regard du bénéfice économique attendu.

Il nous semble tout à fait dangereux de modifier le trait de côte pour créer un nouveau port, dont les vases ne manqueront pas de poser de problème, qu'on ne sait pas résoudre. Ce projet présenté antérieurement avait été rejeté. Des variantes moins dommageables pour le site seraient mieux comprises en fonction de sa capacité portuaire, qui serait limitée à 350 places.

« Les Amis du Littoral Nord-Bassin Arcachon » ont l'honneur de vous demander de rapporter les décisions du SMVM prévoyant ces nouvelles dispositions.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre démarche, je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de ma plus haute considération. La présidente

Françoise Weeber

Réponse du CABINET du PREMIER MINISTRE le 16 mars 2005.

Madame la Présidente,
Vous avez appelé l'attention du premier Ministre sur le recours gracieux formé par diverses associations contre le décret n°2004-1409 du 23 décembre 2004 portant approbation du schéma de mise en valeur de la mer du bassin d'Arcachon. Après en avoir pris connaissance avec attention, Monsieur Jean-Pierre Raffarin m'a chargée de transmettre votre correspondance à Monsieur Gilles de Robien, Ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer, en lui demandant de procéder à un examen approfondi de ce dossier. Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma considération distinguée.

Nicole Martin

Chef du Service des Interventions

Notre coin de la mémoire.

Savez-vous planter les choux ? Peut-être ? mais des pins, c'est moins sûr !

Réponse à deux amis du littoral, curieux et têtus, Raoul et Gaston, qui posaient la question.

Ils avaient entendu parler d'une méthode infaillible, mise au point au sein d'une association et appliquée entre 1970 et 1990 par la municipalité d'Andernos.

Il s'agissait de reboiser « Les Quinconces » dont les arbres étaient morts par une maladie implacable mais naturelle : la vieillesse.

— « A bout d'âge » disait le Professeur Henri Parriaud que nous avons consulté à l'Université de Bordeaux, au Laboratoire de Botanique de Talence, spécialiste de la végétation du Bassin d'Arcachon.

Monsieur Parriaud a écrit un livre sur le sujet et nous a gracieusement offert un exemplaire.

« Le terme d'arbre valétudinaire n'était pas encore inventé ».

Nous avons aussi interrogé la MIACA, sur le reboisement très réussi mais très coûteux du Parc Pereire.

Divers pépiniéristes préconisaient sans les chiffrer des plantations avec protections et tuteurs, et sans garantie de reprise.

D'autres optaient pour l'ensemencement direct par graines sur le sable en espérant, sans y croire, que la pluie ou la météo, ou les saints de glace du Paradis des écolos y pourvoiraient...

Néanmoins, le responsable de la Société Forestière qui avait déjà travaillé pour la MIACA fut formel :

Enlever tous les pins morts et les souches parasitées, remodeler la dune et baliser au sol les surfaces à reboiser et laisser vierges celles des passages des promeneurs vers la plage.

La commission municipale des espaces verts fut constituée avec :

- Des conseillers municipaux : René Bonat, Henri de Coninck, Christian de Chorivit.
- Des extra-municipaux, amis du littoral : Gérard Vierge, René Gillet, Jacqueline Cornilliet, André Dupouy, Marthe Pulon, Marie Castets, Renée Planchou, Edgar Seguin etc...
- Des collectionneurs de cartes anciennes : Jean Meynieu et Meunier Quinsac, pour replanter à l'identique.

- Nous avons collectivement imaginé de mettre en tonnelets les petits pins de 30 cm de haut avec leurs mottes de terre de 25 cm de profondeur et de diamètre, prélevés sur les communaux, avant le passage du rotovator pour éclaircissage. Ces tonnelets en bois déroulé et biodégradables, commandés dans les Deux-Sèvres coûtaient 7 francs de l'époque.

Plantés directement dans le sable, en quinconces, à 1 m de distance les uns des autres, la méthode fut efficace à 100%.

M. Delfour (de la société Forestière de Carcans), en homme avisé, nous conseilla vivement de pailler les semis pour éviter la sécheresse : Pour cela, il suffisait de faire un tapis de varech prélevé sur la plage, à quelques mètres en aval.

Ce fut l'œuvre du CAT (situé alors à Cassy, avant son transfert au Domaine de Certes). Une dizaine d'adultes furent employés, managés par un contremaître.

Devant ces bons résultats, la méthode fut appliquée pour créer le bosquet du Port de Plaisance du Betey, en symétrie de la Pinède de la Dune.

Déjà, en son temps, en 1953, très exactement, Monsieur André Lahaye et les membres de la Chambre Climatique avaient testé la plantation des petits pins francs de la Place de l'Eglise Saint Eloi. Ces arbres de 30 à 40 cm de haut avaient été généreusement offerts par M. Louis Lalande. Ils venaient de son jardin au 103 route des Hères (actuellement rue J.M Despaigne). Monsieur Henri Baché présidait la Chambre Climatique. Il tenait la coopérative maritime et un salon de coiffure mixte, avenue du Port à côté des Galeries.

Ce semis de petits pins plantés avec leur motte de terre, dans les pelouses avait provoqué l'hilarité des ricaneurs de service...

Raoul se souvient et en tire la leçon « les chiens aboient » et Gaston ajoute sentencieusement, en conclusion, « mais la caravane passe... ».

Programme semestriel des activités 2005
Randonnées : mardi et jeudi de chaque mois
Mardi : départ d'Andernos - Jeudi :départ d'Arès

Randonnées ; rdv 13h30 Mardi :Port du Bety	Randonnées : rdv13h30 Jeudi :Jetée d'Arès	Causeries : 15h Samedi : animations
7 juin Les Grands Prés Au Teich	23 juin Circuit à Arès	25 juin à Arès « Gestion de nos déchets » Par M. Dia aux 1000 Clubs
	21 juillet Pique-nique à Marquèze RDV à 9h30	
		Jeudi 18 août Assemblée Générale Salle Brémontier à Arès à 18h30
6 septembre Le Grand Cousseau Lacanau	22 septembre Canal des Etangs Lège Cap-Ferret	24 septembre à Andernos « Le Café » à la RPA Par M. C Perreaud
4 octobre Les Champignons avec M. R Bounicaud A Lège Cap-Ferret	20 octobre Les Prés Salés à Arès <hr/> Vendredi 21 octobre Soirée musicale « <i>Les Guitares d'Aquitaine</i> » Salle Brémontier à Arès 21 heures	29 octobre « Pompeï et Herculanium » 1000 Clubs à Arès par M. F. Thierry
7 novembre Le Mimbeau Au Cap-Ferret	17 novembre GR8 au Cap-Ferret	26 novembre « Les Conserves » RPA à Andernos Par M. C Perreaud

Sous réserve de la possibilité d'accès aux destinations annoncées.

Cotisations annuelles

Membre	Individuel	Couple
Actif	12 €	18 €
Bienfaiteur	30 €	45 €

Cotisations donnant, dans tous les cas, le même droit de vote à l'assemblée générale.

Règlement des cotisations à l'ordre de « les Amis du Littoral Nord-Bassin »

Notre adresse « les Amis du Littoral Nord-Bassin »

BP 51 33740 ARES

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

Tel :.....E Mail.....

Signature.....Date.....